

CABINET DU MAIRE

Nos références :

Votre correspondant : Loïc MICHEL
lmichel@ville-laon.fr - 03 23 22 86 04

Objet : 4 jours de Dunkerque

4 JOURS DE DUNKERQUE

Information aux riverains,

Madame, Monsieur,

La course cycliste «**4 jours de Dunkerque**» aura lieu le jeudi 16 mai 2019 prochain. Son bon déroulement dépend en grande partie de votre indulgence, notamment au niveau de la circulation et du stationnement. Nous sollicitons ainsi votre tolérance en vous demandant de bien vouloir respecter les modifications de stationnement et de circulation suivantes :

STATIONNEMENT

- **Le stationnement** des véhicules de toute nature sera interdit sur l'ensemble de la **place du 8 mai 1945**, du mardi 14 mai 22^h au jeudi 16 mai jusqu'à la fin du nettoyage.

- **Le stationnement** des véhicules de toute nature sera interdit le Jeudi 16 mai de 06^h jusqu'à la fin du nettoyage : **Avenue de l'Europe** (partie comprise entre la rue du Docteur Menu et la rue Léon Blum), **rue Pierre Curtil** (partie comprise entre l'avenue de l'Europe et la rue de la Hurée), **rue Blaise Pascal**, **rue Georges Wrobel** (partie située à l'arrière de l'ancien magasin «Le Mutant»), **allée Hélène Boucher** (partie comprise entre la rue Pierre Curtil et la place de Frères Lumière), **rue Lavoisier** (entre le N°5 et le N° 7 de la rue).

Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit le Jeudi 16 mai de 09^h jusqu'à la fin du nettoyage : **rue du Docteur Menu** (partie comprise entre l'avenue de l'Europe et le rond-point Jules Vernes), **rue Marcel Levindrey**, **rue Arsène Houssaye**, **rampe d'Ardon**, **promenade de la Couloire Guy Sabatier**, **allée Jean Martinot**, **promenade Yitzhak Rabin**, **place du Général Leclerc**, **rue du Bourg**, **rue Franklin Roosevelt**, **avenue Gambetta**, **avenue Aristide Briand**, **rue Léon Nanquette**, **rue Jean-Baptiste Lebas**, **sur une voie rue Nestor Gréhant** (dans le sens allant du N°23 de la rue à la rue Jean-Baptiste Lebas), **rue Nestor Gréhant** (partie comprise entre le N°27 et la rue Daniel Tarpin), **rue Daniel Tarpin** (partie comprise entre la rue Nestor Gréhant et le rond point des Cisterciennes), **rue Gabriel Péri**, **rue Robert Cadeau**.

CIRCULATION

- **La circulation** des véhicules de toute nature sera interdit sur l'ensemble de la **place du 8 mai 1945**, du mercredi 15 mai 07^H au jeudi 16 mai jusqu'à la fin du nettoyage.

- **La circulation** des véhicules de toute nature sera interdit le Jeudi 16 mai de 07^H jusqu'à la fin du nettoyage : **Avenue de l'Europe** (partie comprise entre la rue du Docteur Menu et la rue Léon Blum), **rue Pierre Curtil** (partie comprise entre l'avenue de l'Europe et la rue de la Hurée), **rue Blaise Pascal, rue Georges Wrobel** (partie située à l'arrière de l'ancien magasin «Le Mutant»), **allée Hélène Boucher** (partie comprise entre la rue Pierre Curtil et la place de Frères Lumière).

La circulation des véhicules de toute nature sera interdit le Jeudi 16 mai de 10^H30 jusqu'à la fin de la manifestation : **rue du Docteur Menu** (partie comprise entre l'avenue de l'Europe et le rond-point Jules Vernes), **rond-point Jules Vernes, rue Marcel Levindrey, rue Arsène Houssaye, rampe d'Ardon, promenade de la Couloire Guy Sabatier, allée Jean Martinot, promenade Yitzhak Rabin, place du Général Leclerc, rue du Bourg, rue Franklin, Roosevelt, avenue Gambetta, rond-point du bleuet de France, avenue Aristide Briand, rue Léon Nanquette, rue Jean-Baptiste Lebas, sur une voie rue Nestor Gréhant** (dans le sens allant du N°23 de la rue à la rue Jean-Baptiste Lebas), **rue Nestor Gréhant** (partie comprise entre le N°27 et la rue Daniel Tarpin), **rue Daniel Tarpin** (partie comprise entre la rue Nestor Gréhant et le rond point des Cisterciennes), **rond-point des cisterciennes, rue Gabriel Péri, rue Robert Cadeau.**

- La circulation des véhicules de toute nature se fera dans le sens inverse, **rue Enguerrand Quarton** (partie comprise entre le rempart Guillaume de Harcigny et la rue Vinchon), le jeudi 16 mai de 10^H jusqu'à la fin de la manifestation

- **Les véhicules de secours** en intervention seront admis à pénétrer sur le parcours dans le sens de la course.

Vous remerciant de votre compréhension, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Eric DELHAYE

Maire de LAON